

Améliorer l'accessibilité des arrêts de transports publics de la ville



Vue d'ensemble des enjeux de mise en conformité LHand des quais du réseau de bus urbain

La loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) impose de nouvelles normes d'accessibilité universelle pour les arrêts de transports publics. Les contraintes d'aménagement qui en résultent (gabarits, topographie, protection du patrimoine, etc.) impliquent fréquemment des déplacements d'arrêts. Mais elles peuvent aussi être vues comme une opportunité de reconsidérer la localisation et l'aménagement des arrêts dans une optique plus large, p.ex. en vue d'améliorer :

- ▶ la couverture du territoire et les cheminements d'accès,
- ▶ l'intégration des arrêts à l'environnement urbain,
- ▶ la vitesse commerciale (distances entre arrêts, franchissement facilité des carrefours, réduction des interférences avec les autres usages de la voirie, etc.),
- ▶ la lisibilité (disposition symétrique, desserte de lieux emblématiques, etc.),
- ▶ le confort (équipements) et la sécurité (accès, traversées) des usagers.

L'étude mandatée à RR&A par la Ville de Vevey (VD) avait pour but de répondre à cette diversité d'objectifs. La démarche retenue a consisté à :

- ▶ établir un diagnostic de l'existant, proposer des optimisations et en vérifier les conditions de faisabilité (géométrie, girations, etc.),
- ▶ identifier les différents types de contextes rencontrés et définir pour chacun d'eux un aménagement-type approprié,
- ▶ proposer un traitement spécifique pour les cas particuliers,
- ▶ définir des standards harmonisés en matière d'équipement des quais,
- ▶ établir un plan d'action en quatre étapes tenant compte des priorités, des opportunités, des coordinations (intégration dans un projet global, projet connexe, reprise des réseaux souterrains, planification financière et co-financements, etc.).